

Plan de lutte contre Vespa Velutina

GDAHM – GDSA - GDS

Le premier frelon asiatique est arrivé en France par bateau dans des poteries venant de Chine, en 2004. Depuis, il s'est propagé. A tel point que selon les dernières données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), **seuls huit départements** français ne seraient pas trop touchés par la présence de l'insecte, mais il progresse de façon certaine.

Dates importantes et réglementation :

Le Frelon Asiatique Vespa Velutina Nigrithorax est classé au niveau national dans la **liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique Apis mellifera** sur tout le territoire français ([arrêté du 26 décembre 2012](#)).

Au niveau européen, le frelon asiatique figure désormais dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne qui a été adoptée au niveau communautaire le 13 juillet 2016 ([règlement d'exécution \(UE\) 2016/1141](#)

Constat :

Présent en Haute Marne **depuis 2016**, nous avons en 2019, lancé un plan de piégeage. Le frelon asiatique s'est déployé sur notre département en 2020, la progression en 2021, année pluvieuse et non favorable aux insectes, a freiné son développement.

Des collègues apiculteurs ont été obligés de déplacer leurs ruches, car après plusieurs pertes de colonies, ils n'avaient pas d'autres solutions que de les emmener dans une zone moins soumise à la pression du frelon asiatique.

A savoir, un nid de frelon asiatique peut détruire plus de 300.000 insectes, dans toute l'entomofaune, soit 156 espèces, avec une proportion importante d'insectes pollinisateurs.

Cette année, 2022, avec un printemps propice au développement de tous les insectes, le frelon asiatique a continué sa progression. Les attaques inquiétantes sur les ruches **nous invitent à mettre en place un plan de lutte coordonné**, contre le frelon asiatique. Nous comptabilisons 152 nids repérés, nos observateurs nous font part d'autres nids, ce qui amène à plus de 200 nids présents sur notre territoire.

Avec la pression des néonicotinoïdes et les attaques des frelons asiatiques, nous devons mettre en œuvre tous les moyens à notre disposition pour enrayer cette progression. Les possibilités qu'utilisent déjà les autres régions.

Nos démarches :

En 2019, nous avons acheté et distribué auprès des apiculteurs volontaires 250 pièges de la marque Jade Prode.

Suite au développement du frelon asiatique, nos associations ont décidé de mettre en place un plan de lutte coordonné.

- 1) Nous avons rencontré Madame Nédélec le mercredi 9 novembre 2022, présidente de l'association des Maires de Haute-Marne, qui nous soutient et

informe la mise en place d'un plan de piégeage. Une demande d'intervention auprès des maires afin d'informer et de sensibiliser est effectuée.

- 2) Une réunion le jeudi 24 novembre 2022 à la préfecture, avec le directeur-adjoint du cabinet de Mme Le Préfet, d'un représentant de la sécurité, les services de la DDETSPP (Service Vétérinaire), d'un représentant de la DDT, de l'OFB, du SDIS (Sapeurs Pompiers), du secrétaire-trésorier du GDSA 52, du président et 2ème vice-président du GDAHM, a permis de faire connaître aux pouvoirs publics le danger de ce prédateur. Nous avons alerté le directeur adjoint, sur les risques pour les personnes, qui ont une méconnaissance de ce danger, avec risque d'attaque lorsque l'on s'approche trop près du nid.
- 3) Nous avons créé un poste de « référent frelon asiatique », Monsieur François Chabeuf, apiculteur et TSA de notre association qui a bien voulu assurer cette fonction. Pour le contacter, l'informer, ou connaître comment détruire un nid, son téléphone est le 06.88.79.11.29. Nous travaillons avec la Section Apicole Grand Est, qui a reçu une subvention de la région de 10.000 € et qui pourra nous accompagner sur 2022 à hauteur de 50% des dépenses, dans la limite annoncée de 1000€.

Le SDIS a pris les coordonnées de M. Chabeuf et l'informer en cas de nouvelle détection.

Nous travaillons avec les désinsectiseurs afin de coordonner la lutte de destruction des nids.

Le GDS, le GDSA 52 et le GDAHM ont uni leurs forces afin de financer une canne pouvant atteindre les nids à une hauteur de 20m. Un investissement de 5.262 € a été réparti entre les trois structures. Il est prévu d'autres investissements, mais un soutien pour la destruction des nids a été demandé.

Nous travaillons avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne, qui a sensibilisé tous ses adhérents pour nous informer de la présence de nids.

Notre mail est : gdahm52@orange.fr

- 4) Le département a été informé de nos démarches

Pour cette raison, nous devons accentuer nos efforts pour lutter contre cette progression et organiser le piégeage de printemps.

Nous proposons les actions suivantes :



- 1) Plan de communication (mail et presse, information)
- 2) Fabrication et distribution des pièges à partir de fin février.

Photo du prototype réalisé, afin de valider le modèle.

Les plans ont été réalisés par M. DIDIER Romary, enseignant au Lycée Charles de Gaulle.

Nous avons sollicité l'accompagnement des sections bois du Lycée Charles de Gaulle, **qui a décliné ce projet.**

Nous avons donc recherché des entreprises partenaires.

La société AMC52 de Foulain, nous fournira le bois

La société Hurson de Foulain, procèdera au séchage du bois.

La Menuiserie Mouton à Juzennecourt a accepté de nous accompagner, en nous prêtant son atelier pour ½ journée de fabrication le 11 février.

Nous recherchons d'autres entreprises qui auraient le souhait de nous accompagner pour ce projet.

L'ESAT de Froncles a été contacté pour la deuxième partie du projet et la fabrication d'autres pièges.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

- 3) Piégeage de printemps des fondatrices **à partir de début mars** : une fondatrice est créatrice d'un nid, voire plusieurs nids, avec les nids secondaires qui peuvent naître en période climatique propice. Ne pas oublier que la destruction d'un nid a un coût de l'ordre de 150€. Une campagne d'information sera effectuée le 4 mars 2023, lors de notre assemblée générale, avec distribution et installation des pièges dès le lendemain. Il n'y aura pas de temps à perdre.
- 4) Suivi des boîtes et des appâts pendant 3 mois avec comptage et recueil des reines. Le suivi doit être effectué de façon régulière, afin de préserver et relâcher les autres insectes pris dans les pièges. Elles pourront être ensuite envoyées à l'INRA qui recherche les différentes souches présentes sur notre territoire. **Recensement à remonter à la section apicole qui regroupe les données pour remonter à GDS France.**
- 5) Début Juin : Retrait des boîtes afin de préserver, les autres insectes polinisateurs.
- 6) Recherche à partir du mois d'août, des attaques sur les ruches avec piégeage des frelons afin de diminuer la pression. Recherche des nids, avec les feuilles c'est difficile. Une recherche avec caméra thermique pourrait être un plus, mais pas très concluant d'après des piégeurs qui ont fait cet essai, car la chaleur dégagée par le nid, n'est pas assez importante et les feuilles font un écran supplémentaire.
- 7) Près des ruchers, remise en place des boîtes-piège et autre moyen de lutte afin de faire baisser la pression des frelons asiatiques.
- 8) Recherche et destruction des nids, tout en continuant de piéger.
- 9) Carte de la Haute Marne avec destructeurs de nids et nombre de nids détruits, un groupe entre les désinsectiseurs et le GDAHM a été créé pour communiquer.



C'est l'affaire de toutes et tous, apicultrices, apiculteurs ou toute personne souhaitant participer au maintien de notre écosystème et du maintien de notre apiculture. Une perte des volumes produit est en constante augmentation.

Nos besoins sont :

Achat, fabrication, distribution et déploiement de 1000 boîtes-pièges sur les points stratégiques, proche des points d'eau, rivières, étangs, lacs. Ces pièges seront déposés de préférence proche de massifs fleuris, car ils sont attractifs pour les fondatrices qui commencent à construire leurs nids primaires. Ce déploiement se fera selon les préconisations des fiches de bonne pratique du piégeage.

Les coûts estimés de 25.000€ seront supportés en partie par les apiculteurs, personnes, collectivités qui souhaiteront participer à cette opération.

Le suivi de l'action, recueil des informations et archivage des données pourra être effectué par nos trois structures associatives GDAHM, GDSA 52 et GDS. Toute autre structure sera la bienvenue.

En ce qui concerne la destruction des nids, nous souhaiterions un soutien des pouvoirs publics pour constituer une réserve financière pour la destruction des nids. Les modalités d'accompagnement sont à mettre en place.

TABLEAU RECAPITILATIF

INTITULES	COUTS	FINANCEMENTS	OBSERVATIONS
Sensibilisation			
Cannes et matériel de destruction	5 262 €		Dépense effectuée en 2022
Matière : fabrication des pièges	15.000 €	Subvention Région autofinancement 1000€	Dépensé au 31/12/2022 Grilles 1543.00 € Bois 1190.70 €
Fabrication et montage	En cours de définition	Autofinancement pour les bénévoles + Coûts entreprise	Pour les 250 premiers pièges : 16 heures d'usinage. Montage 10 boîtes/heure.
Déploiement, distribution. Boîtes et Kit.		Autofinancement pour les bénévoles Transport et documentation	25 février pour les kits 4 mars pour les boîtes.
Documentation et suivi.	2.500 €		25.000 copies Envois postaux à définir.
Déplacements des équipes et des bénévoles.	3.000 €		Estimation 10.000 km
Destruction des nids	37.500 €		250 nids à 150€
Total	63.262 €		

Pour mémoire :

Ci-joint, le lien pour une carte montrant le niveau d'infestation. La troisième carte plus globale permet de mieux comprendre.

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/433589/tab/carte

Aujourd'hui la Haute Marne est largement impactée.

